

## DECLARATION LIMINAIRE CDEN 4 DECEMBRE 2025

La CGT Educ'Action 83 souhaite profiter de ce CDEN pour lancer une alerte qui relève de la santé publique puisqu'elle impacte tous les usagers de l'Ecole : professionnels de l'enseignement, enfants et parents. Depuis son interdiction en 1997 par le gouvernement Chirac, personne ne peut ignorer les graves risques sanitaires causés par l'exposition à l'amiante.



En effet, vous n'êtes pas sans savoir que l'inhalation des fibres d'amiante est dangereuse car elle peut provoquer une fibrose pulmonaire dans le cas de fortes expositions, mais qu'elle est également un cancérogène responsable de cancers broncho-pulmonaires et de la plèvre, sans que cela nécessite pour autant une longue exposition, puisque, d'après un rapport INSERM sur l'amiante : « Il n'y a pas de valeur limite au-dessous de laquelle le risque n'existe plus » et les possibilités de voir se développer une de ces graves maladies courrent longtemps encore après l'exposition, jusqu'à 30 ou 40 ans selon différents spécialistes.

Selon un rapport du Sénat de 2005, l'utilisation de l'amiante est responsable de 35 000 décès survenus entre 1965 et 1995 en France, et pourrait causer de 65 000 à 100 000 décès entre 2005 et 2025-2030... autrement dit nous sommes actuellement en plein dans cette temporalité où les victimes des conséquences de l'amiante continuent de disparaître dans le silence et l'indifférence générale !

Le scandale de l'amiante a obligé les pouvoirs publics à engager de coûteux chantiers de désamiantage de bâtiments publics. Le coût n'a pas été supporté par les industriels de l'amiante, mais par la collectivité publique, c'est pourquoi nous profitons de ce CDEN pour rappeler qu'à ce jour, nous découvrons avec stupeur que 85 % des établissements scolaires sur le territoire français sont amiantés et que notre département est pleinement concerné par cette bombe à retardement. Nous constatons, au gré de nos déploiements sur tout le territoire du Var, que le bâti le plus ancien est directement impacté par ce scandale sanitaire puisque de nombreuses écoles contiennent encore et toujours de l'amiante dans leurs locaux, parfois même dispersée à l'air libre, quand elle se trouve dans des parquets de salle de classe usés par le passage des élèves comme nous avons pu le constater.

Comment, dès lors que l'on est au courant de cela peut-on sereinement laisser son enfant aller à l'école sachant que toute la journée il côtoie un environnement dangereux et mortifère ? Comment peut-on aller travailler en toute confiance en se disant que chaque heure de cours passée dans des locaux amiantés peut, peut-être, finir par nous coûter très cher ?

Malgré les nombreuses alertes lancées par la F3SCT, nous ne pouvons plus tolérer que des conseillers départementaux et municipaux se défaussent de leurs obligations légales envers les usagers des établissements scolaires qu'ils soient ou non personnels de l'Education nationale d'ailleurs, en faisant ainsi courir un risque sur la santé de toutes ces personnes ! Il n'est plus acceptable que les membres des F3SCT découvrent que des Diagnostics Techniques Amiante ne soient pas disponibles ou pas à jour, pire encore que des élus refusent sciemment de les communiquer, comme sur la commune de Rougiers par exemple...La CGT Educ'Action 83 exige que le Conseil Départemental fournisse, dans les plus brefs délais, l'ensemble des Diagnostics Techniques Amiante de tous les collèges scolaires du département, a minima aux représentants des personnels.

Nous sommes scandalisés d'avoir vu en juin-juillet dernier des travaux de désamiantage réalisés précipitamment dans le collège Henri Bosco de la Valette-du-Var, alors que les enseignants et les élèves occupaient encore les locaux et devaient composer avec les classes chargées, par des températures caniculaires, des bâtiments inutilisables, le bruit permanent des engins de chantiers et, par dessus le tout, de la poussière d'amiante en dispersion, là aussi ! Nous exigeons que, quand des interventions de désamiantage sont nécessaires, des solutions soient étudiées en amont pour garantir la sécurité de toute la communauté scolaire.

Concernant spécifiquement l'école élémentaire Jean Jaurès du Luc nous nous félicitons que la mairie ait enfin décidé d'agir après des mois de tergiversations, mais bien trop lentement, alors que le risque lui demeure bien présent et ne fait que s'accroître.

Nous relayons également la détresse de l'équipe éducative du collège Pierre de Coubertin, toujours sur la commune du Luc, qui, en plus de connaître des conditions de travail indignes au quotidien apprend la présence de particules d'amiante dans les sols. Le Conseil Départemental et la mairie du Luc enchaînent les réunions permettant de temporiser, mais n'apportent aucune solution immédiate à l'amélioration des conditions de travail des élèves et des personnels du collège.

Ainsi , nous continuerons de conseiller à tous les professionnels de l'enseignement du Var ayant été au contact de l'amiante, de prendre sans délai un rendez-vous avec le médecin de prévention, afin de faire évaluer les risques sur la santé physique et psychologique de chacun d'eux. La CGT Educ'Action 83 appelle solennellement tous les représentants ici présents, élus locaux, représentants des fédérations de parents d'élèves, cadres de son administration, à agir ensemble dans l'intérêt de tous.

M. le Préfet, nous vous demandons d'intervenir auprès de nos collectivités afin que chacun prennent ses responsabilités et que les choses bougent enfin sur ce dossier explosif qui nous concerne tous.

En ce qui concerne le 1er degré public les effectifs sont en baisse dans le Var avec 93 élèves de moins que prévu. La CGT Educ'Action revendique a minima le maintien des moyens afin de pouvoir "bénéficier" du creux démographique et ainsi alléger les effectifs dans les classes qui sont plus chargées que dans les autres départements.

Pour les collèges du département hors SEGPA les effectifs sont également en baisse avec 91 élèves de moins que prévu, mais ce constat couvre des réalités disparates. Ainsi lors du CSA du 21 Novembre dernier nous vous avons alerté M. le Dasen sur la situation du collège Cousteau de la Garde qui connaît une moyenne d'élève par classe de 30,29 sur le niveau 5ème et des moyennes proche des 30 sur les niveaux 4ème et 3ème. En outre dans une motion votée en Conseil d'Administration , les personnels du collège font également état d'une réduction des moyens vie scolaire.

De même le collège de Figanières atteint une moyenne de 30 élèves par classe en 3ème et les collèges Lherminier à la Seyne sur Mer ou Vallée du Gapeau à Sollies-Pont ont des moyennes proches de 30 en 6ème ou en 3ème par exemple. Enfin malgré l'ouverture de classe en juillet à Henri Matisse à St Maximin les effectifs restent très élevés en 6ème ainsi qu'en 4ème!

Pour les LGT du Var, on constate également une baisse des effectifs mais avec une augmentation sur les niveaux seconde et 1ère Techno.. Mais là encore se cachent de profondes disparités . Ainsi le Lycée St Exupéry de St Raphael enregistre une

augmentation de ses effectifs avec 59 élèves supplémentaires par rapport à ce qui était prévu dont 40 en pré bac, et dans une moindre mesure au lycée Janetti de St Maximin avec 24 élèves de plus dont 15 en pré bac.

La CGT revendique également des moyens supplémentaires pour les Lycées professionnels qui connaissent une augmentation importante de leurs effectifs avec 256 élèves de plus, certains LP du département ayant fait une rentrée avec un accroissement supplémentaire de leurs effectifs mais avec des moyens constants comme au LP la Coudoulière à Six Fours .

Lors du CSA du 21 Novembre, en matière d'école inclusive, vous avez émis le souhait M. le Dasen d'ouvrir des Ulis supplémentaires dans le département pour palier la problématique du glissement des élèves ayant le plus de difficultés des Ulis vers les SEGPA. La CGT y est favorable mais à condition que ces ouvertures ne se fassent pas à moyens constants car sinon cela pèsera sur l'ensemble des établissements du département, d'autant que désormais les élèves d'Ulis sont comptabilisés dans les effectifs globaux pour le calcul des dotations. De même, nous estimons que la réflexion sur cette problématique doit être élargie et qu'il est nécessaire de demander en parallèle des places supplémentaires en établissements spécialisés type ITEP ou IME afin de mieux répondre à la problématique du handicap.

Plus spécifiquement en ce qui concerne les AESH, la CGT considère que le développement de la mutualisation s'est fait au détriment des conditions de travail de ces personnels et des conditions d'apprentissage des élèves . Pour la CGT il est clair que l'objectif premier de la mutualisation est avant tout de faire des économies budgétaires.

La CGT réitère sa demande déjà formulée au CSA du 21 Novembre, afin que des consignes claires soient données pour interdire les appareils connectés de type Air Tag équipés d'enregistreurs sonores dans les écoles du département car cela pose non seulement des problèmes de confidentialité mais aussi de conditions de travail.

Pour terminer, la CGT Educ'Action dénonce la distribution par certains Maires du Var, notamment ceux de Fréjus et St Raphael, à tous les élèves des écoles, d'un Passeport du Civisme en partie conçu par une association non agréée financée par le milliardaire Pierre-Edouard Stérin au service d'une idéologie d'extrême droite.